

white gallery

RECOMMANDEE

Monsieur Servulo Esmeraldo
38, rue de la Marne

93, NEUILLY-PLAISANCE

France

Lutry, le 5 octobre 1971

RF/ 7

Cher Servulo,

Je te remercie de ta lettre et de ton coup de téléphone du 4/10/71, et comme je te le disais hier au téléphone, je ne trouve pas très sympathique son contenu. Naturellement, tu ne peux imaginer le travail que donne l'édition de Jean-Denis Labbé et les soucis que comporte une galerie autant sur le plan financier que travail. Il est certain que si j'avais derrière moi, soit un compte en banque bien garni, soit un mécène généreux, je réglerais mes artistes le jour même le la fin de leur exposition. Ceci aurait pour avantage de supprimer une correspondance peu sympathique et qui me donne du travail supplémentaire, ainsi que de troubler des rapports d'amitié que je croyais basés sur une confiance réciproque.

Pour répondre à ta numérotation, voici les points suivants:

- 1) Tu trouveras çï-joints, l'état de ton compte ainsi qu'un chèque sur la B.C.V. de Lutry, Ch.n° 702796 pour en couvrir les frais, + les feuilles de dépôt de tes oeuvres restant à la galerie.
- 2) Le règlement est effectué par le chèque mentionné çï-dessus.
- 3) Pour le règlement de la grande colonne, je me souviens d'une conversation que nous avons eu dans la voiture un soir, après que j'aie discuté avec Jean-Denis sur son achat. Lui m'avait dit de te demander, en fonction des rapports d'amitié que nous avions, de bien vouloir ne pas considérer cet achat comme valable, car il ne voulait pas me prêter la somme nécessaire. Je me souviens également t'avoir dit ne pouvoir l'acheter que si Jean-Denis collaborait, mais malgré cela tu n'avais pas voulu entendre parler de mes raisons et des difficultés que cette affaire m'apportait. Etant donné que c'était le premier

°/ooo

achat de pièce unique que je faisais, je ne connaissais pas les conditions des artistes à ce sujet. Je me suis aperçue par la suite, que tous les artistes donnaient le 50 % aux galeries lors d'un achat de cette dernière, ton offre n'avait donc rien d'exceptionnelle. Je suis obligée de te dire que j'ai un déficit de 3.000, sur mon compte et que pour le moment je ne peux te signer un chèque pour cette colonne, car il serait sans provisions. Tu es en droit de m'envoyer un commandement de payer si tu n'as pas confiance en nos relations, mais je ne peux faire autrement. Soit certain que dès que je serai en possession de cet argent, tu seras payé.

- 4) Les photocopies des journaux sont annexées.
- 5) La liste des pièces restant en Suisse dûment visée par l'Ambassade du Brésil est annexée
- 6) 10 catalogues de ton exposition
- 7) Le règlement de l'excitable endommagé est compris dans la facture de ton exposition. (Il ne m'ont versé que 400.--, mais je te règle la somme normale, comme si il avait été vendu, les experts n'ont pas accepté de reconnaître qu'il était complètement cassé, je vais donc refaire une cage de plexiglas, et le garder pour moi.
- 8) La sérigraphie de Michel Diricq a été livrée deux semaines après ton départ. La Galerie Schindler me l'a vendue 210.-- et non 200.-- comme nous avons fait les prix pour l'exposition

C'est à mon tour de te demander de bien vouloir m'envoyer les réponses aux points soulevés dans la lettre que tu avais pris avec toi, le jour de ton départ. Elle portait le titre: A m'envoyer depuis Paris, et comprenait les questions suivantes:

- 1) le numéro 28 (selon la liste d'exposition) pour un dépôt à la galerie.
- 2) Des adresses différentes de personnes de ta connaissance et des galeries, pour mon fichier.
- 3) Un projet de sérigraphie pour une édition.
- 4) La description des excitables restant en dépôt à la galerie.

Je te serai reconnaissante de bien vouloir me répondre pour les questions soulevées ci-dessus, ainsi que pour le service que je te demande au sujet de la Grande Colonne.

Je suis peinée de savoir que tu interprètes mes soucis et mon trop grand travail (car je suis débordée) comme des négligences, et mon retard, comme je te l'ai dit, a été dû à des raisons de santé. En espérant comme toi, que nos rapports d'amitié et professionnels ne seront pas gachés par ma franchise, je t'envoie toutes mes amitiés ainsi qu'à ta femme.

Anita Paschoud

annexe: un chèque n° 702796 de 2.202.60 selon la facture ci-jointe se rapportant à la liste de l'exposition annexe.
Les catalogues, les coupures de presses, les papiers de la douane et de l'ambassade.

300 Frs et
non 200 -